

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction Départementale
des Services Vétérinaires
Tél. 05 59 02 10 80

ARRETE N° 2009.3.22.19
ETABLISSANT LA LISTE DES PERSONNES
HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION DES
MAÎTRES DE CHIENS DANGEREUX PRÉVUE À
L'ARTICLE L. 211-13-1 DU CODE RURAL
DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

Vu l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

Vu l'arrêté interministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

A R R E T E

Article 1^{er} - La liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux est établie comme suit :

NOM	Prénom	Adresse professionnelle	Qualification	Lieu de formation	Coordonnées
LAFARGUE ep VAN SPAANDONK	DOMINIQUE	QUARTIER DE L'EGLISE 64350 LASSERRE	CESCCAM	CANIDOM 64350 LASSERRE	06.45.23.93.02
MOLINIE	KARINE	LE HAUT PLAN DE LOUBE 82390 CUERS	CETAC	CEFCA 64240 HASPARREN	06.07.82.50.19
SCHMITZ	PATRICK	QUATIER PENA 64240 HASPARREN	CETAC CESCCAM	CEFCA 64240 HASPARREN	06.46.72.05.02
ESCALLIER	DIDIER	ROUTE DE LA BAYSE 64360 ABOS	EDUCATEUR CANIN SCC	CLUB EDUCATION CANINE 64360 ABOS	05.59.53.54.17

NOM	Prénom	Adresse professionnelle	Qualification	Lieu de formation	Coordonnées
MENAGER ep LABAT	FLORENCE	ROUTE DE LA BAYSE 64360 ABOS	MONITRICE SCC	CLUB EDUCATION CANINE 64360 ABOS	05.59.53.54.17
LOU POUYOU	HENRI	ROUTE DE LA BAYSE 64360 ABOS	MONITEUR SCC	CLUB EDUCATION CANINE 64360 ABOS	05.59.53.54.17
COSTES	JACKY	ROUTE DE LA BAYSE 64360 ABOS	MONITEUR SCC	CLUB EDUCATION CANINE 64360 ABOS	05.59.53.54.17
PLANTE ep ESCALLIER	CATHERINE	ROUTE DE LA BAYSE 64360 ABOS	MONITRICE SCC	CLUB EDUCATION CANINE 64360 ABOS	05.59.53.54.17
PIETRI ep BROUSSE	CECILE	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	MONITRICE SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	05.59.21.65.63
PUCHEU	EMILIEN	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	EDUCATEUR CANIN SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	06.62.62.14.89
REBENA	FABRICE	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	EDUCATEUR CANIN SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	06.78.19.17.95
REBENA	ALAIN	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	MONITEUR SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	05.59.32.82.54
GOZE	FREDERIC	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	MONITEUR SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	05.59.60.49.17
GIGANDET	COLAS	PLAINE DES SPORTS 64230 DENGUIN	EDUCATEUR CANIN SCC	ASSOCIAT CANINE DENGUINOISE 64230 DENGUIN	06.32.32.99.70

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la Directrice Départementale des Services Vétérinaires, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 18 NOV. 2009

Le Préfet,



Philippe REY